

## La tentation et l'épreuve

Texte issu du livre « Informations importantes sur la religion que beaucoup de musulmans ne connaissent pas » du Shaykh Mouhammed ben Jamil Zinou.

Traduit par Abou-abdillah El-Wahrâni (✉ : [miloud@dr.com](mailto:miloud@dr.com))

Fait à Montréal le 24 Joumadha Al-Akhir 1423 = 02/09/2002.

Allah exalté a dit : « Est-ce que les gens pensent qu'on les laissera dire: "Nous croyons!" sans les éprouver? Certes, Nous avons éprouvé ceux qui ont vécu avant eux; (Ainsi) Allah connaît ceux qui disent la vérité et ceux qui mentent. » (sourate Al-Ankabût[29], v2-3).

### **La dureté de cette épreuve dépend de la foi de la personne :**

D'après Sa'd (qu'Allah l'agrée) : j'ai demandé au messenger d'Allah (paix et salut sur lui) : quels sont les gens les plus éprouvés? Il a dit : « les gens les plus éprouvés sont les prophètes puis ceux qui leur succèdent en degré. L'homme est éprouvé selon le degré de sa piété. Si sa foi est solide, son épreuve est encore plus dure, et si sa foi n'est pas solide, il sera éprouvé selon le degré de sa foi. Le croyant ne cesse d'être éprouvé jusqu'à ce qu'il marche sur terre lavé de toute faute » [rapporté par El-Tirmidhi, Ibn-Mâjah, El-Dârimi, El-Tahhâoui, Ibn-Hibbân, El-Hâkim et Ahmed avec une chaîne de transmission authentique].

### **L'épreuve sert aussi à expier les péchés :**

D'après Abou-Sa'id El-Khoudri et Abou-Hourayra (qu'Allah les agrée) que le prophète (paix et salut sur lui) a dit : « Tout ce qui arrive au musulman comme fatigue, maladie, angoisse, tristesse, et tout mal ou peine, ou même une épine qui le pique, sert qu'Allah lui expie une part de ses péchés » [rapporté par El-Boukhari et Mouslim].

### **L'épreuve peut aussi toucher le croyant pour l'élever en degré dans l'au-delà s'il patiente et endure :**

D'après Abou-Hourayra (qu'Allah l'agrée) : « parfois un homme a un certain statut chez Allah qu'il ne parvient pas à atteindre par le travail. Allah ne cesse alors de l'éprouver avec ce qu'il déteste jusqu'à ce qu'Il l'y fasse parvenir » [rapporté par Ibn-Hibbân et El-Hâkim avec une chaîne de transmission authentique].

Dans ce cadre rentre la maladie, il se peut qu'Allah expie les péchés de quelqu'un avec une maladie qui l'atteint.

D'après Âicha (qu'Allah l'agrée), le prophète (paix et salut sur lui) a dit : « Si le croyant souffre, Allah le libère des péchés comme le soufflet (du forgeron) libère l'acier de ses impuretés » [rapporté par El-Boukhâri, Ibn-Hibbân et El-Tabarâni avec une chaîne de transmission authentique].

C'est pour cela que le prophète (paix et salut sur lui) nous a appris à prier et demander la purification 'Tahouîr' pour le malade, espérant ainsi qu'Allah le purifie de ses péchés.

Finalement, le châtement et la punition anticipée pour le pieux serviteur n'est qu'une bonne chose pour lui, il devra donc ne pas désespérer et ne pas dévier du droit chemin car les tourments de l'au-delà sont plus durs et plus durables tandis que le châtement dans ce bas monde quelque soit sa dureté, il disparaît en général après un court moment.

D'après Anas (qu'Allah l'agrée) le prophète (paix et salut sur lui) a dit : « si Allah veut le bien pour Son esclave, il lui anticipe le châtement dans ce bas monde. Et s'Il veut le mal pour Son esclave, il le laisse avec son péché jusqu'à ce qu'il en soit châtié le jour du jugement » [rapporté par El-Tirmidhi et El-Hâkim avec une chaîne de transmission authentique].

### **Rajout du traducteur :**

Sur ce même sujet, une question a été posée à son éminence le shaykh Ibn-Bâz (qu'Allah lui accorde sa miséricorde) dont voici le contenu suivi de sa réponse.

**Question :** si une personne est touchée par une maladie ou toute mauvaise chose dans sa personne ou ses biens, comment peut elle savoir s'il s'agit d'une épreuve ou d'une colère de la part d'Allah ?

**Réponse :** Allah exalté et loué soit-Il éprouve Ses serviteurs dans l'aisance et l'adversité, dans la dureté et le relâchement, et Il pourrait les éprouver afin de les élever en degrés et multiplier leurs bonnes actions, comme Il le fait pour les prophètes et messagers (paix et salut sur eux), et les pieux parmi Ses serviteurs, comme a dit le prophète (paix et salut sur lui) : « les gens les plus éprouvés sont les prophètes, puis ceux qui leur succèdent en degré » et parfois Il fait cela exalté soit-Il à cause des désobéissances et des péchés, le châtement est alors anticipé comme Il a dit exalté soit-Il : « Tout malheur qui vous atteint est dû à ce que vos mains ont acquis. Et Il pardonne beaucoup. » (sourate Ach-Choûra[42], v30). En général l'être humain manque à son devoir, ce qui l'atteint est alors dû à ses péchés et sa désobéissance aux ordres d'Allah. Mais si un pieux serviteur est éprouvé par Allah par des maladies, ou autres, ce sera une épreuve du genre de celles qui touchent les prophètes et messagers pour élever les degrés et multiplier les avoirs (dans l'au-delà), et pour qu'il soit un exemple pour les autres dans la patience et l'endurance. En conclusion l'épreuve peut arriver pour l'élévation en degré et la multiplication des avoirs comme Allah le fait pour les prophètes et les saints, tout comme cela peut arriver pour expier des péchés comme dans Sa parole exalté soit-Il : « Quiconque fait un mal sera rétribué pour cela » (sourate An-Nissâ[4], v123) et la parole du prophète (paix et salut sur lui) : « tout ce qui arrive au musulman comme angoisse, peine, fatigue, maladie, tristesse et tout autre mal, alors Allah lui expie de ses péchés même par la cause d'une épine qui le pique » et sa parole (paix et salut sur lui) : « Si Allah veut le bien pour quelqu'un, Il l'éprouve » et cela peut être un châtement anticipé à cause des péchés et la non repentance comme dans le hadith du prophète (paix et salut sur lui) où il dit : « si Allah veut le bien pour Son esclave, Il lui anticipe son châtement dans ce bas monde, et si Allah veut le mal pour Son esclave, Il le laisse avec Ses péchés jusqu'à ce qu'il en soit châtié le jour du jugement » [rapporté et authentifié par El-Tirmidhi].